

# LE CONTRAT DE TRAVAIL

## SUR UNE FORAGE A METIO QUATIER PEUL

**Objet :**

Pour réalisation et suivi d'un forage à Métio au quartier peul

**Contrat entre Le projet d'Accès à l'Eau Potable pour les Enfants Burkinabé et E.C.R.P.F. (Entreprise de Construction et Realisation de Puits et Forages) représentée par TAGNAN Abdoulaye**

Il est convenu ce qui suit. Obligation de l'entreprise:

### 1. Realiser un forage

- 1.1. Realiser un forage positif équipé d'une pompe manuelle.
- 1.2. Montant du contract d'exécution est de six millions deux cent soixante dix mille(6.270.000)FCFA est contributé par Le projet d'Accès à l'Eau Potable pour les Enfants Burkinabé

### 2. Délai d'exécution

Ce présent contrat prend effet à compter de la date de signature, et l'entreprise a trois(03) semaines ou vingt-un(21) jours pour l'exécution totale des travaux.

### 3. Suivi de forage

- 3.1. Tagnan Aboudlaye est chargé de fournir un rapport mensuel de suivi de forage après l'exécution, d'avril 2010 à mars 2012 après une visite dans le village.
- 3.2. Les rapports seront transmis par internet à Misako au japon à l'adresse suivante : [misa1x1x@hotmail.com](mailto:misa1x1x@hotmail.com)
- 3.3. Le projet d'Accès à l'Eau Potable pour les Enfants Brkinabé assurera les frais d'envoi des rapports et frais de carburant.
- 3.4. Le montant du suivi s'élève à soixante-douze mille(72.000) francs CFA. 2.000FCFA pour le carburant, 1.000FCFA pour l'internet.  
Total 72.000FCFA pour 24 mois pendant deux ans.

## Contrat entre le Comité de Gestion du Forage du quartier peul de Métió et E.C.R.P.F.

### 1. Comité de Gestion du Forage

1.1. Le village a mis en place un comité de gestion du forage.

Les membre du Comité de gestion sont :

BARRY	Issaka	President
DIALLO	Amidou	Vice president
LIDO	Oumarou	Chargé ue recouvrement de fonds
BOLLY	Boureima	Responsable à l'nformation
DIALLO	Awa	Trésorière
DIALLO	Kadija	Trésorière adjointe

#### Inspecteurs

DIALLO	Amidou
BARRY	Conia

1.2. Le Comité de Gestion est chargé de recouvrer les cotisations par mois et verser à la banque.

1.3. Il est convenu ce qui suit, les cotisations fixées à 200F par famille et 300F par grande famille(plus 20 personnes dans une famille) par mois.

1.4. Un cahier de cotisations à été remis au comité de gestion.

1.5. Cet argent est reservé uniquement pour la réparation et l'entretien du forage.

### 2. Garantie du forage

Le forage sera sous garantie pendant un an, toutes le pannes techniques seront à la charge de l'entreprise. Et les pannes occasionnées seront à la charge du comité de gestion.

### 3. Gestion de forage

3.1. Tagnan Aboudlaye les appuie de conseils sur la gestion du forage.

3.2. En cas de problème sur le forage il doit nécessairement prendre attache avec Tagnan Abdoulaye (Tél : 70 34 03 53).

3.3. Pour la réalisation du forage, le village contribue en nature.

**4. Veiller à la propreté du forage**

- 4.1. Se déchausser avant de monter pomper l'eau.
- 4.2. Ne pas s'asseoir sur le mur du forage.
- 4.3. Ne pas laver les habits à côté.
- 4.4. Ne pas pomper à deux. Une seule personne doit pomper.

Date : 18 / 04 / 2010

Le President du Comité de gestion du forage

BARRY Issaka

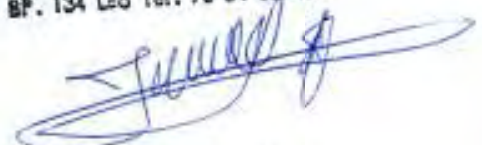


E.C.R.P.F.

TAGNAN Abdoulaye

Le projet d'Accès à l'Eau Potable pour  
les Enfants Burkinabé /Volontaire japonaise

**E.C.R.P.F.**  
Entreprise de Construction  
et Réalisation de Puits  
et Forages  
BP. 134 Leo Tel: 70 34 03 53



KUMAZAKI Misako

倉崎 未紗子

## Annexe

01	DIALLO	Ibrahim	19	BARRY	Hamidou
02	SONDE	Ousseni	20	SONDE	Goama
03	DIALLO	Yero	21	BARRY	Paraté
04	LIDO	Addou	22	SONDE	Garibou
05	DIALLO	Modi	23	BOLLY	Assane
06	DIALLO	Saayo	24	DIALLO	Assane
07	DIALLO	Hamidou	25	BANDE	Aliou
08	BARRY	Koniya	26	DIALLO	Adou
09	BOLLY	Omarou	27	BARRY	Tandaogo
10	DIALLO	Omarou	28	DIALLO	Siita
11	BOLLY	Alaye Jaee	29	TALL	Oumarou
12	BARRY	Moussa	30	SONDE	Sambou
13	DIALLO	Garibou	31	BARRY	Jaee
14	DIALLO	Sambo	32	DIALLO	Amadou
15	DIALLO	Narawgo	33	BARRY	Boudare
16	DIALLO	Moodi	34	TALL	Adou
17	BARRY	Mamoudou	35	Diallo	Narmane
18	LIDO	Issa	36	Diallo	Boukary